

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">Procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'ASSOCIATION MANSONIENNE DE MUSCULATION</p> |
|---|

Date : samedi 08 juin 2013 à 14 heures

Lieu : Foyer Freddy LEROUX, Avenue Desaix 78600 MAISONS-LAFFITTE

ordre du jour

- 1/ Allocution du député maire Jacques MYARD
- 2/ Rapport moral du président (vote)
- 3/ Rapport du budget saison 2012-2013 (vote)
- 4/ Élection du bureau (vote)
- 5/ Candidature des responsables de salle pour la saison prochaine

Nombre de membres présents ou représentés :

- Présents : 39
- Représentés : 33

Voir liste d'émargement jointe

Début de la réunion 14 heures

La séance est ouverte par le Président Marc BUSSO, en présence de Monsieur le député maire Jacques Myard et de Jean-Claude GIROT., nouvel Adjoint au Maire, Délégué, au Sport, à la Jeunesse et aux Associations.

1/ Allocution du Député maire Jacques MYARD

Monsieur Jacques MYARD présente son nouvel adjoint, chargé des sports, monsieur Jean-Claude GIROT

Jacques MYARD aborde les problèmes de sécurité qui affectent le bâtiment où se pratique notre activité. La dalle, de la salle, présente des signes de faiblesse. Les hourdis qui soutiennent la dalle se fissurent. Le problème est accentué par les chocs et vibrations répétés lorsque des barres ou haltères tombent sur le sol. Ce problème a été confirmé par l'architecte, mandaté par la mairie pour évaluer la situation.

Par mesure de précaution, pour éviter d'accentuer le problème et pour assurer la sécurité des adhérents, le maire a décidé de prendre un arrêté municipal, interdisant l'usage des barres et haltères dans la salle. Il rappelle qu'en cas d'accident il sera tenu pour responsable ainsi que les membres du bureau de l'association. Il confirme donc l'application de l'arrêté municipal et précise qu'il n'existe pas, en l'état, de solution de remplacement (mise à disposition d'une autre salle, utilisation des barres et haltères dans une partie restreinte de la salle).

Le maire reconnaît le succès de notre association. Avec 420 adhérents, notre association, est la seconde association sportive la plus importante de Maisons-Laffitte.

Il reconnaît aussi, la bonne gestion financière et sportive.

Le maire annonce la validation du projet d'extension de la salle.

La somme a été votée au conseil municipal et la ville a mandaté un cabinet d'architecte dont la mission s'étend jusqu'à l'assistance à maîtrise d'ouvrage qui a déjà remis ses premiers plans.

Description du projet : Le projet consiste à construire un nouveau bâtiment, perpendiculaire au bâtiment actuel, sur l'espace libre côté rue de la Moskova. La surface du nouveau bâtiment serait équivalente au bâtiment actuel soit environ 148/ m2 sans compter la surface dédiée aux services (hall d'accueil, vestiaires, sanitaires, bureau). La surface totale de notre salle, serait ainsi doublée. L'ensemble des sanitaires, vestiaires seront rénovés et remis aux normes. La nouvelle surface sera équipée de grandes baies vitrées et d'avoir une grande luminosité.

Ce premier projet sera discuté et retouché avec les membres du bureau de l'association afin de prendre en compte nos remarques et d'aboutir à un projet optimal en terme d'utilisation, de sécurité et d'agrément.

Le montant total du projet s'élève à 736.000 euros. Ce montant est prix en charge, en totalité, par la commune.

Le planning : Aucune date n'a pu être annoncée par le maire pour la réalisation du projet, en raison de la difficulté de coordination des différents corps de métier et des différentes autorisations à obtenir;

Le projet doit se dérouler en plusieurs phases :

- Validation des plans
- accord de l'association syndicale du parc, propriétaire du foncier
- Obtention du permis de construire : avec l'accord préalable de l'architecte des bâtiments de France
- Construction du nouveau bâtiment
- Remise à niveau de l'ancien bâtiment.

Le maire rappelle cependant, qu'il a parfaitement compris, le caractère d'urgence du projet et confirme sa volonté de mettre les moyens nécessaires pour le réaliser le plus rapidement possible.

Concernant la phase de réalisation, il précise bien, qu'une période de fermeture de la salle est à envisager. Elle sera le plus limitée possible mais un tel projet ne peut se faire sans inconvénient(pour rappel : la rénovation de la piscine a nécessité sa fermeture pour 2 ans).

Afin de limiter la période de fermeture, le projet pourrait se dérouler de la manière suivante :

- Construction de la nouvelle surface
- Transfert de l'activité dans la nouvelle salle
- Rénovation de la salle existante
- Travaux de jonction des 2 surfaces

En conclusion le maire réitère sa grande détermination pour l'aboutissement de ce projet. Il demande, en attendant, un parfait respect de l'arrêté municipal et du règlement intérieur de la salle. La présence d'un responsable de salle est obligatoire sur la totalité des créneaux ouverts, le responsable des sports de la ville est en charge de la ville veillera particulièrement à l'application de ce principe. Le message du maire est le suivant : **soyez d'une vigilance extrême sur les problèmes de sécurité.**

Marc BUSSO, remercie la maire pour cette allocution et pour l'annonce de ce grand projet pour notre association. Il prend bien note de la confiance du maire sur la gestion de notre association et rappelle aux adhérents que le fonctionnement actuel conforme à l'arrêté municipal est reconduit jusqu'à l'ouverture et la mise à disposition de la nouvelle surface.

Il précise que l'ensemble des adhérents qui s'inscriront pour la saison prochaine sont parfaitement au courant de ce fonctionnement limité et que, **conformément aux statuts, le bureau de l'association refusera l'inscription aux personnes qui ne sont pas prêts à respecter ce fonctionnement. Notre association ne peut prendre le risque, que des problèmes de respect du règlement intérieur, viennent remettre en cause le développement d'un projet de cette envergure.**

1/ Rapport Moral présenté par le président marc BUSSO

Marc BUSSO revient sur les évènements de cette saison.

Avec 420 adhérents cette saison est un succès pour l'AMM. Même si le problème de sol est venu perturber la fin de saison, il se félicite de la décision du maire de lancer le projet d'extension.

Au niveau sportif 2 événements majeurs, un séminaire de bodybuilding en février 2013 avec JF KAROUANI.

Le 22 JUIN 2013 à 14 heures se déroulera le AMM CHALLENGE « haut du corps » avec une vingtaine d'inscrits.

Sur le plan investissement, l'AMM a fait l'acquisition d'un nouveau rameur, d'une gamme complète d'haltères et de petit matériel permettant la pratique de nouvelles activités (exercices de stabilité, chaîne de lest, élastique)

Afin de répondre aux exigences de la mairie, la salle a dû faire l'acquisition de dalles amortissantes pour équiper le sol.

Afin de compenser l'interdiction d'utilisation des haltères, un plan d'investissement exceptionnel est en cours d'étude par le bureau.

L'encadrement a été assuré cette saison par 3 professeurs : Olivier, Vladimir et Thibault. Un bilan des professeurs sera fait par le bureau afin de définir le planning d'encadrement pour la saison prochaine.

Vote : vote à l'unanimité des présent et représentés.

Abstention : 0

Votes contre : 0

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

2/ Rapport financier présenté par le trésorier Henry MERCHEZ

Henri MERCHEZ présente le budget de la saison 2012-2013.

| Désignation | Dépenses | Recettes |
|---------------------------------|----------|--------------|
| Cotisations perçues 2012-2013 | | 77.000 euros |
| Produits financiers | | 1233 euros |
| Vente matériel | | 855 euros |
| | | |
| | | |
| Salaire et charge | | |
| Achat gros matériel | | |
| Achats petits matériel | | |
| Maintenance matériel | | |
| Frais bancaires | | |
| Frais de fonctionnement section | | |
| Remboursement cotisation | | |

La prévision budget pour fin aout donne un bilan positif de +64000 euros.

L'achat de gros matériel a été constitué d'un nouveau rameur, du renouvellement de notre gamme d'haltères (de 10kg à 40kg) achat réalisé avant la diffusion de l'arrêté municipal. En attendant l'ouverture de la nouvelle salle les haltères seront stockées. Un nouveau banc à biceps et un nouveau banc réglable doivent être livrés très prochainement. Notre politique de matériel est basée sur un choix de fournisseurs de haut de gamme et pouvant assurer un SAV rapide et efficace (actuellement nous travaillons avec HOIST et LIFEFITNESS/HAMMER STRENGTH qui répondent à ces 2 critères)

Le budget est orienté vers la prudence afin d'avoir une réserve de trésorerie pour pouvoir remplacer dans les plus brefs délais des appareils anciens qui tomberaient en panne et seraient irréparables (en particulier les machines Gerva Sport). Il faut aussi prévoir le lancement de la saison prochaine et le financement de l'équipement des nouvelles surfaces.

Vote : vote à l'unanimité des présent et représentés.

Abstention : 0

Votes contre : 0

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

3/ Élection du bureau saison 2013-2014

Aucune nouvelle candidature n'est enregistrée aux différents postes du bureau.
Les membres actuels se représentent au même poste :

Marc BUSSO

Nationalité Française
2, avenue Montaigne, 78600 MAISONS-LAFFITTE
Profession : Ingénieur
Fonction : Président

Alain BERNARD

Nationalité Française
28, rue Etienne Peroux, 78600 MAISONS-LAFFITTE
Profession : Conseiller retraite
Fonction : vice-président

Gérard LETTERMANN

Nationalité Française
127, rue des Côtes, 78600 MAISONS-LAFFITTE
Profession : retraité
Fonction : Président d'honneur

Henry MERCHEZ

Nationalité Française
10 bis, avenue Malesherbes, 78600 MAISONS-LAFFITTE
Profession : Ingénieur
Fonction : Trésorier

Serge ROUSSEL

Nationalité Française
42, rue de la Muette, 78600 MAISONS-LAFFITTE
Profession : Consultant
Fonction : Secrétaire et service communication

Olivier LETTERMANN

Nationalité Française
12, avenue Pascal, 78600 MAISONS-LAFFITTE
Profession : Ingénieur
Fonction : Directeur Sportif

Tous les candidats sont élus individuellement par les adhérents présents ou représentés, avec pour chacun le résultat suivant :

Pas de vote contre

Pas d'abstention

Élection à l'unanimité de chaque candidat.

Marc BUSSO précise que l'aspect communication va prendre une importance croissante dans l'organisation de notre association. Les adhérents désirent être informés régulièrement des événements et des nouvelles de notre association. Raphael se propose de venir renforcer notre cellule communication en prenant en charge le développement de la communication à travers

les réseaux sociaux. Cette candidature, ainsi que l'organisation de la cellule communication vont être étudiés par le bureau avant la fin de saison.

5/ Candidature des responsables de salle

Les personnes ci-dessous déclarent leur candidature pour le poste de responsable pour la saison prochaine:

- Fabrice BRETEL: non présent mais ayant confirmé sa candidature
- David CAMPBELL: non présent mais ayant confirmé sa candidature
- Jean-marc PILETTE
- Roméo RUIZ
- Fred BOHN
- Jean-Paul CHAUVET
- Julien DESFORGES

3 nouvelles personnes se proposent comme nouveau candidat :
Serge CALLET , Kim JOLY et Christophe SHMITT

candidatures responsables communication

Birgit Shoene
Raphael Khun

Le bureau se donne 2 semaines pour enregistrer la totalité des candidatures pour le poste de responsable pour la prochaine saison.

La candidature des responsables étant enregistrée dans ce compte-rendu, le bureau, conformément aux statuts de l'association désignera les responsables pour la saison 2013-2014. Ce choix est fait afin de couvrir l'ensemble des créneaux horaires, de réduire le nombre des responsables de salle afin de faciliter la compréhension de l'organisation de la salle par les adhérents.

Il est rappelé aux responsables, qu'ils doivent en priorité faire appliquer le règlement intérieur (en particulier le contrôle des cartes, l'utilisation des serviettes et le rangement de la salle) et respecter la charte des responsables (document qui a été relu par marc BUSSO lors de l'assemblée).

6/ Question diverse

Un adhérent représenté, demande si un adhérent qui change de la salle la prochaine saison (en attendant l'ouverture de notre nouvelle salle) pourrait être considéré comme un ancien adhérent si il vient s'inscrire à nouveau à l'AMM lors de l'ouverture de la nouvelle salle ?
Cette question va être étudiée lors de la prochaine réunion du bureau

L'Assemblée Générale ayant épuisé tous les points inscrits à l'ordre du jour, elle est déclarée terminée à 16h30 par le Président Marc BUSSO.